

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 27.08.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 03.03.00 Bulletin 00/09.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : WISHBONE THE ORIGINAL Société
à responsabilité limitée — FR.

72) Inventeur(s) : DREYFUS JULIEN HUGHES.

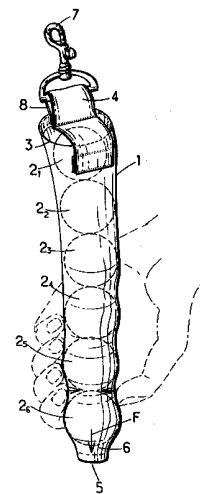
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET DE BOISSE.

54) RECIPIENT DISTRIBUTEUR D'ARTICLES DE FORME COMPACTE, NOTAMMENT DE BALLES DE GOLF.

57) Il est conçu pour recevoir une pile de tels articles (2,) et comprend des moyens d'extraction des articles, un par un, à partir de la base de la pile. Les moyens d'extraction sont constitués par une enveloppe souple (1) généralement tubulaire du récipient, propre à contenir au moins l'article (26) placé à la base de la pile et comportant une ouverture de sortie (6) élastiquement extensible entre une position de repos où elle retient ledit article dans le récipient et une position d'extension dans laquelle elle autorise l'extraction de l'article hors du récipient. L'enveloppe souple (1) est déformable manuellement en arrière de l'article pour chasser celui-ci hors du récipient, à travers l'ouverture (6) élastiquement extensible.

Application au transport et à la distribution de balles de golf.



La présente invention est relative à un récipient distributeur d'articles de forme compacte, notamment sphérique, oblongue ou analogue, tels que des balles pour le jeu de golf et, plus particulièrement, à un tel
5 récipient propre à recevoir une pile de tels articles et comprenant des moyens d'extraction desdits articles, un par un, à partir de la base de la pile.

Les joueurs de golf transportent couramment les balles qu'ils utilisent sur le terrain dans un
10 compartiment prévu à cet effet sur le sac contenant les clubs. Pour le transport de ces balles, on connaît aussi des plateaux à alvéoles retenant chacune une balle. On connaît encore un récipient rigide sensiblement cylindrique conçu pour supporter une pile de balles et
15 muni d'une ouverture latérale près de son fond pour l'extraction des balles de la pile, une à une.

Ces divers moyens de support des balles de golf remplissent généralement leur fonction mais présentent néanmoins des inconvénients. Lorsque les balles sont
20 contenues dans un compartiment du sac de clubs, l'accès à ce compartiment est parfois malaisé, plusieurs balles pouvant alors tomber du compartiment au moment de son ouverture. Le plateau à alvéoles exige un support stable. Le récipient cylindrique rigide ne peut être rangé sous
25 un faible volume du fait de sa rigidité.

La présente invention a précisément pour buts de réaliser un récipient distributeur d'articles tels que des balles de golf qui ne présente pas ces inconvénients et qui, en particulier, autorise une extraction aisée et
30 sûre des balles qu'il contient, une par une, qui soit commodément portable par le joueur lui-même, ou fixable sur son sac de clubs, et qui puisse être rangé sous un faible encombrement lorsqu'il n'est pas en service.

La présente invention a aussi pour but de réaliser un tel récipient qui soit de fabrication aisée et peu coûteuse.

On atteint ces buts de l'invention, ainsi que
5 d'autres qui apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre, avec un récipient distributeur d'articles de forme compacte, notamment sphérique ou analogue, propre à recevoir une pile de tels articles et comprenant des moyens d'extraction desdits articles, un par un, à
10 partir de la base de la pile, ce récipient étant remarquable en ce que lesdits moyens d'extraction sont constitués par une partie souple généralement tubulaire du récipient, propre à contenir au moins l'article placé à la base de la pile et comportant une ouverture de
15 sortie élastiquement extensible entre une position de repos où elle retient ledit article dans le récipient et une position d'extension dans laquelle elle autorise l'extraction de l'article hors du récipient, ladite partie souple étant déformable manuellement en arrière
20 dudit article pour chasser celui-ci hors du récipient, à travers ladite ouverture élastiquement extensible.

Comme on le verra plus loin, les moyens d'extraction du récipient suivant l'invention sont d'un maniement particulièrement aisé et permettent d'extraire un des
25 articles de la pile tout en retenant avec sûreté les autres dans le récipient.

Suivant une autre caractéristique du récipient selon l'invention, celui-ci comprend une enveloppe généralement tubulaire réalisée en un matériau souple, ladite
30 enveloppe présentant à une extrémité une ouverture d'entrée pour l'introduction dans cette enveloppe des articles à distribuer et, à l'extrémité opposée, ladite ouverture de sortie élastiquement extensible formant partie desdits moyens d'extraction. Un tel récipient en

matériau souple peut être ainsi plié et rangé sous un faible volume lorsqu'il n'est pas utilisé.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre et à l'examen du dessin annexé dans lequel :

- les figures 1 et 2 représentent des vues de premier et deuxième modes de réalisation du récipient suivant l'invention.

On se réfère à la figure 1 du dessin annexé où le récipient représenté comprend essentiellement une enveloppe 1 généralement tubulaire, réalisée en une matière souple et déformable telle qu'un tissu, cette enveloppe étant conçue pour être garnie avec une pile d'articles ou d'objets compacts, préférablement de forme généralement sphérique ou voisine de cette forme (de forme ovoïde ou oblongue par exemple) tels que des balles de golf $2_1, 2_2, \dots, 2_6$. Les balles 2_i (i de 1 à 6) sont introduites dans l'enveloppe 1 par une ouverture d'entrée 3 garnie d'un moyen de fermeture constitué par une languette souple 4 cousue ou autrement fixée sur l'enveloppe 1. Cette languette est mobile entre une première position (non représentée) où elle dégage l'ouverture d'entrée 3, pour l'insertion de balles dans l'enveloppe, et une deuxième position (représentée) où elle ferme partiellement l'ouverture 3 pour empêcher les balles 2_i de s'échapper de l'enveloppe par cette ouverture.

Pour faciliter l'introduction des balles dans cette ouverture 3, celle-ci peut être élargie par rapport à l'encombrement d'une autre ouverture 5, de sortie, de cette enveloppe située à son extrémité opposée. L'ensemble de l'enveloppe prend alors une forme légèrement fuselée.

Suivant la présente invention, cette ouverture de sortie 5 est bordée par une bande d'un ruban 6 en

matériau élastique propre à donner à celle-ci, lorsqu'il n'est pas tendu, un périmètre de longueur inférieur à la circonférence de la section diamétrale des balles contenues dans l'enveloppe. On choisit le ruban 6 de manière que, lorsqu'une pile de balles 2_i est placée dans l'enveloppe 1, le poids cumulé de celles-ci est insuffisant pour exercer sur l'ouverture 5 et sur le ruban 6 un effort suffisant pour allonger ce ruban et permettre aux balles de s'échapper du récipient suivant l'invention, à travers l'ouverture 5.

Pour extraire une balle du récipient, en fait la bille 2_6 adjacente à l'ouverture de sortie 5 de ce récipient, le golfeur étrangle simplement avec les doigts d'une main, comme représenté en trait interrompu à la figure 1, la partie de l'enveloppe souple 1 qui se trouve en arrière de la balle 2_6 , du côté de cette balle qui est opposé à celui qui est adjacent à l'ouverture 5. Cet étranglement a pour effet de chasser la balle 2_6 dans la direction de la flèche F, orientée sensiblement suivant l'axe de l'ouverture 5, l'effort alors exercé manuellement sur la balle ayant pour effet de surpasser l'effort résistant qui se développe alors dans le ruban 6 du fait de sa mise en tension. Celui-ci s'allonge alors suffisamment pour que la balle passe à travers l'ouverture 5 et puisse être alors saisie par le golfeur pour la suite de son jeu.

Le golfeur ayant alors cessé d'étrangler l'enveloppe 5, le ruban 6 revient à sa forme de repos dans laquelle il empêche la balle suivante 2_5 , tombée au fond du récipient à la place de la balle 2_i , de sortir de ce récipient.

Le processus décrit ci-dessus peut se répéter avec chacune des balles 2_i , en fonction des besoins du golfeur.

On appréciera que le récipient suivant l'invention assure une distribution aisée et sûre des balles qu'il contient, en fonction des besoins du golfeur. Ce récipient, en forme de sac souple, peut être fixé à la ceinture du golfeur à l'aide d'une fixation du type Velcro (marque déposée) ou d'un moyen d'accrochage tel qu'un mousqueton 7, par exemple, retenu par une boucle 8 cousue de la languette 4. Cette fixation ou ce mousqueton 7 permet de fixer le récipient aussi bien sur d'autres supports, par exemple sur le sac contenant les clubs.

Le récipient est de fabrication aisée et bon marché, par découpe et couture d'un tissu convenable. Etant entièrement souple, il peut être rangé commodément sous un faible encombrement. Un tissu d'essuyage (non représenté) peut être disposé sur la paroi interne de l'enveloppe 1 pour nettoyer par frottement les balles qui seraient salies de terre ou d'herbe humide, par exemple.

En variante, l'enveloppe pourrait être réalisée en un matériau souple transparent ou translucide, ou plus généralement non opaque, tel qu'un matériau lacunaire du genre filet, pour permettre un contrôle visuel du contenu du récipient.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation représenté à la figure 1, qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. C'est ainsi qu'on a représenté à la figure 2 un deuxième mode de réalisation de l'invention qui reprend les moyens d'extraction d'articles de celui de la figure 1, en les installant sur une enveloppe 10 rigide plutôt que souple. Cette enveloppe rigide prend alors une forme tubulaire, susceptible d'être moulée d'une pièce avec une griffe 17 pour son accrochage sur un support tel qu'un cordon ou un sac, ou sur la ceinture du golfeur, cette enveloppe présentant une ouverture d'entrée 13 fermée par un couvercle 14 articulé sur la griffe comme représenté, ou

comprenant une charnière intégrée permettant de mouler d'une pièce l'ensemble constitué par l'enveloppe 10, le couvercle 14 et la griffe 17.

A son autre extrémité, l'enveloppe rigide 10 est
5 garnie d'une partie tubulaire 1' en un matériau souple, analogue à la partie correspondante 1 du mode de réalisation de la figure 1. On retrouve sur cette partie 1' une ouverture de sortie 15, garnie d'un ruban élastique 16 opérant comme le ruban 6 du mode de
10 réalisation de la figure 1.

Le mode de réalisation de la figure 2 retient ainsi les moyens d'extraction commodes de celui de la figure 1 et peut être fabriqué, partiellement, de manière économique par moulage par injection par exemple. Il
15 demeure compact sans toutefois être entièrement pliable comme le récipient représenté à la figure 1.

L'invention n'est pas non plus limitée au stockage et la distribution de balles de golf. Elle peut trouver application, au contraire, dans de nombreux domaines où
20 il y a lieu de distribuer des articles ou objets de forme généralement sphérique, ovoïde ou oblongue, notamment :

- dans le domaine du matériel de sport : balles de tennis ou de tennis de table, ballons, boules, billes, etc...
- 25 - dans le domaine alimentaire : fruits, légumes, bonbons, etc...
- dans le domaine pharmaceutique : pilules, dragées, gélules, etc...

REVENDEICATIONS

1. Récipient distributeur d'articles de forme compacte, notamment sphérique, oblongue ou analogue, propre à recevoir une pile de tels articles (2_i) et
5 comprenant des moyens d'extraction desdits articles, un par un, à partir de la base de la pile, caractérisé en ce que lesdits moyens d'extraction sont constitués par une partie souple (1;1') généralement tubulaire du récipient, propre à contenir au moins l'article (2₆) placé à la base
10 de la pile et comportant une ouverture de sortie (6;16) élastiquement extensible entre une position de repos où elle retient ledit article (2₆) dans le récipient et une position d'extension dans laquelle elle autorise l'extraction de l'article (2₆) hors du récipient, ladite
15 partie souple (1) étant déformable manuellement en arrière dudit article (2₆) pour chasser celui-ci hors du récipient, à travers ladite ouverture (6;16) élastiquement extensible.

2. Récipient conforme à la revendication 1,
20 caractérisé en ce qu'il comprend une enveloppe (1) généralement tubulaire réalisée en un matériau souple, ladite enveloppe (1) présentant à une extrémité une ouverture d'entrée (3) pour l'introduction dans cette enveloppe des articles (2_i) à distribuer et, à
25 l'extrémité opposée, ladite ouverture de sortie (6) élastiquement extensible, celle-ci formant partie desdits moyens d'extraction avec la partie souple adjacente de ladite enveloppe (1).

3. Récipient conforme à la revendication 1,
30 caractérisé en ce qu'il comprend une partie d'enveloppe rigide (10) généralement tubulaire présentant une ouverture d'entrée (13) pour l'introduction des articles (2_i) à distribuer, ladite partie rigide (13) étant prolongée par ladite partie souple (1') généralement

tubulaire présentant ladite ouverture de sortie (6) extensible.

4. Récipient conforme à la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce qu'un ruban élastique (5;15) est fixé
5 sur le contour de ladite ouverture de sortie (6;16).

5. Récipient conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il est réalisé en un matériau non opaque.

6. Récipient conforme à l'une quelconque des
10 revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est garni intérieurement d'un matériau d'essuyage desdits articles (2_i).

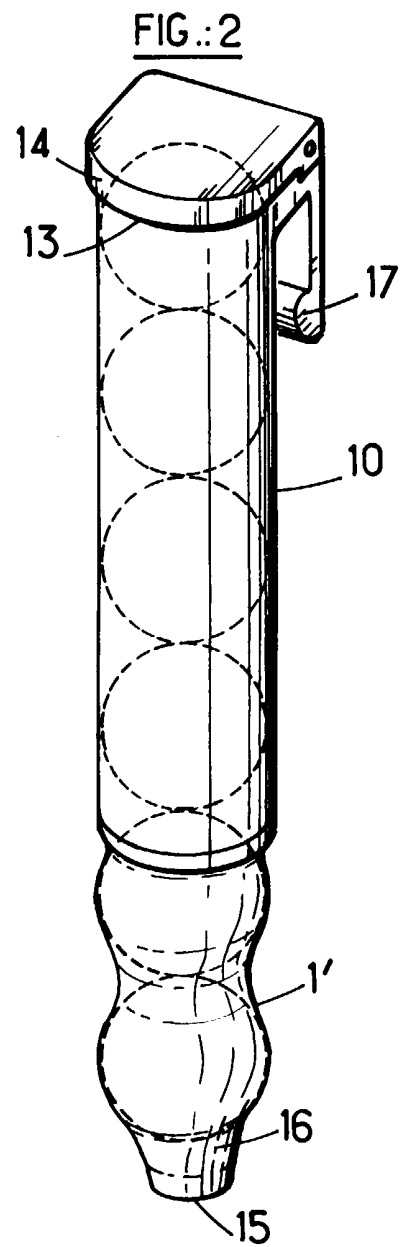
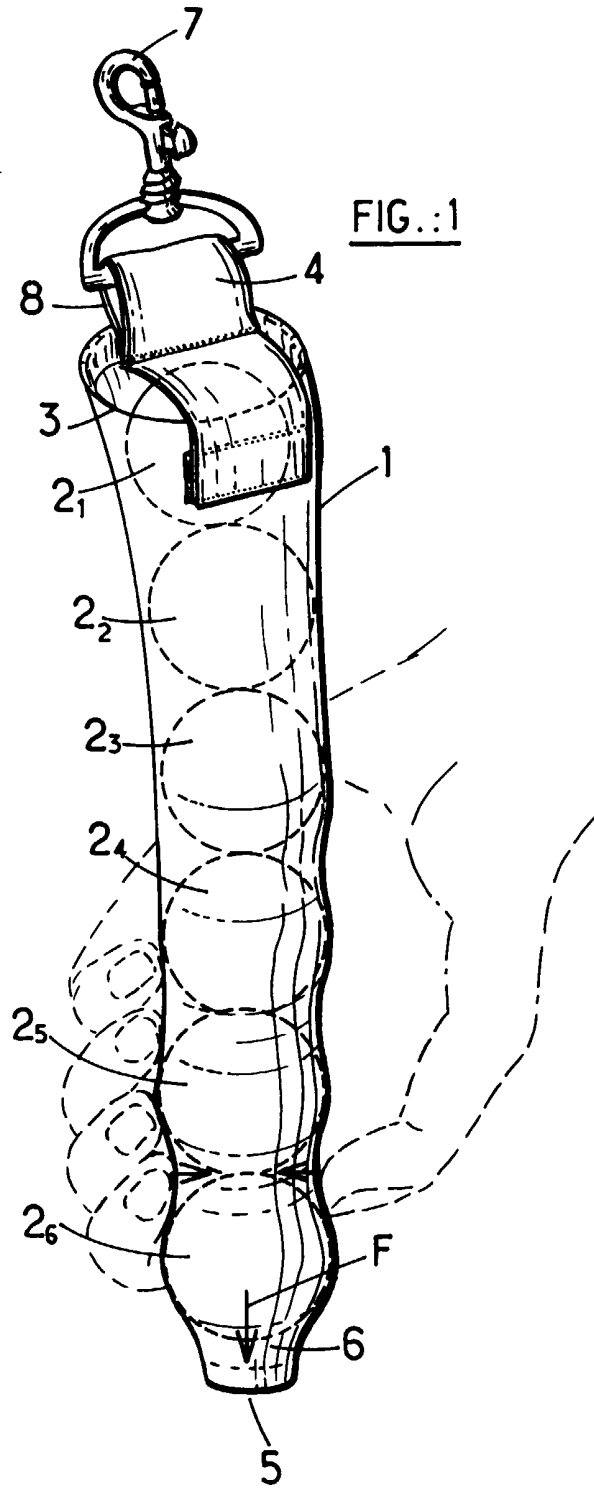
7. Récipient conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend un
15 moyen (7;17) pour accrocher ledit récipient sur un support.

8. Récipient conforme à l'une quelconque des revendications 2 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend un
20 moyen de fermeture (4;14) de ladite ouverture d'entrée (3;13).

9. Récipient conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il est garni d'une pile de balles (2_i) de golf.

10. Récipient conforme à l'une quelconque des
25 revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il est garni d'une pile d'articles du groupe constitué par les : balles ou ballons de sport, billes, boules, fruits, légumes, bonbons, pilules, dragées, gélules.

1-1



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 560891
FR 9810771

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 4 730 728 A (LARKIN) 15 mars 1988 * le document en entier * ---	1,2,7,9, 10	
X	US 5 772 090 A (RODRIGUEZ) 30 juin 1998 * le document en entier * ---	1,2,4,5, 7-10	
X	US 5 641 103 A (POTIK ET AL.) 24 juin 1997 * abrégé; figures * ---	1,2,7,9, 10	
X	US 4 416 404 A (DANIELS) 22 novembre 1983 * abrégé; figures * ---	1,2,4,5, 7,9,10	
X	US 1 778 225 A (MORSS) 14 octobre 1930 * figures * ---	1,2,7,9, 10	
A	US 3 777 933 A (JOLIOT) 11 décembre 1973 * abrégé; figures * -----	1,3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
			A63B B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
10 mai 1999		Gino, C	
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)